

# L'alliance inattendue de la scène et du droit

**Le théâtre entretient des liens avec la justice depuis longtemps. Leur rencontre influence à la fois la pratique juridique et la création artistique.**

La scène du théâtre a une longue histoire pénale. Le théâtre grec antique avait une affection particulière pour les fictions de la culpabilité. Il n'était pas rare, au Moyen Âge, qu'on remonte les tréteaux des farces pour y rendre justice. Quand on n'y formulait pas immédiatement des jugements, on y rejouait les procès importants de l'époque, la répétition servant de média à une population interdite d'accès aux bâtiments aristocratiques. Durant la Révolution française, pour éviter la saturation des tribunaux, les parisiennex ont parfois réaffecté les théâtres religieux en espaces de jugement.

Si notre époque occidentale en est revenue à une relation fictive et métaphorique du théâtre au tribunal, les facultés de droit expriment aujourd'hui une préoccupation croissante pour la littérature, le théâtre et la fiction en général. Dans les années 90 déjà, la philosophe et juriste Martha Nussbaum a ↑

défendu la nécessité de l'empathie pour formuler un verdict juste. Ses travaux ont ouvert une querelle rapidement devenue célèbre et toujours d'actualité : faut-il rendre la littérature et le théâtre obligatoires dans la formation des juges ? De ce regain d'intérêt est aussi né un mouvement de recherche baptisé « Droit et Littérature », dont un laboratoire de l'UNIL a récemment repris le nom.

Les scientifiques associéex à *Toute intention de nuire* ont apporté un double regard tout au long de la création du spectacle. D'une part, en commentant la vraisemblance ↘

législative du procès fictif sur les questions de liberté artistique. D'autre part, en se saisissant de la pièce elle-même comme d'un débat, comme d'une procédure en cours, pour apporter ainsi leur regard pratique sur les intentions du metteur en scène.

Scientifiques associées à la résidence :

Charlotte Dufour, juriste et historienne de la littérature et Loïc Parein, avocat et juriste, Laboratoire Droit & Littérature - UNIL  
Anna Arzoumanov, chercheuse en littérature - Sorbonne Université

Rencontre / Discussion

*Littérature, théâtre et justice*

L'évolution des lois est-elle influencée par la littérature ?

Comment la liberté d'expression littéraire est-elle encadrée ?

Faut-il distinguer l'auteurice des personnages ?

Les chercheur·es du Laboratoire Droit et Littérature de l'UNIL proposent de partir du spectacle *Toute intention de nuire*, dont iels ont accompagné la création, pour questionner l'impact de la production artistique sur l'ordre juridique établi.

→ ve 22 novembre